

Direction départementale de la Haute-Vienne

Limoges, le 09 Novembre 2021

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Haute-Vienne

Préambule :

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 du 2 juin au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021.

La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au Journal officiel le 6 août 2021. Jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 15 novembre 2021. Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

Des indicateurs épidémiologiques à surveiller et un palier qui reste élevé dans le département de la Haute-Vienne:

L'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Haute-Vienne au 09 novembre 2021 témoigne d'une circulation virale du SARS-CoV-2 qui reste élevée en dépit d'une diminution:

Le **taux d'incidence général** du département (semaine glissante n°44 du 31 octobre au 06 novembre 2021) s'établit ainsi à **66.1 cas pour 100 000 habitants**, au-dessus du seuil d'alerte de 50 pour 100 000 habitants ;

- **Le taux d'incidence** reste élevé sur la classe d'âge **des plus de 65 ans** et se situe **au-delà de 71 cas pour 100 000 habitants**.
- Les **indicateurs hospitaliers** témoignent également d'une occupation importante des services hospitaliers par des patients positifs au COVID, avec 3 patients en réanimation et 34 patients en hospitalisation conventionnelle pour COVID-19 au 08 Novembre 2021 ;
- **L'activation du niveau 2** du plan blanc a été demandée par l'ARS NA le 9 août pour tous les établissements de santé de la région.
- Le nombre de **clusters** est en augmentation : 7 clusters en cours à la date du 09 Novembre 2021.

Ces évolutions nécessitent le maintien des mesures sanitaires et une vigilance constante concernant les situations propices aux contacts à risque de transmission, particulièrement dans les zones urbaines.

En conclusion, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Le Directeur de cabinet,

 Olivier SERRE